[Texte]

Mr. Turner (Ottawa—Carleton): You are aware then that parts III and IV of the Canada Labour Code are incorporated fully into this bill, which is pretty significant in terms of granting rights and privileges to employees.

Mr. Levine: The health and safety sections of the Canada Labour Code.

Mr. Turner (Ottawa—Carleton): Parts III and IV are totally incorporated. This is quite significant, I think, of the comment Ms Copps made concerning the hours her employees work. I agree that all our employees work very long and hard hours, and part III of the Canada Labour Code touches on this very question of hours of work. I think we are trying to make a significant contribution towards making life easier for employees on the Hill here.

When Bill C-45 becomes law, will you be trying to become bargaining agents for any groups on the Hill? If so, which groups might those be?

Mr. Levine: It is not our intention to represent employees on Parliament Hill, not at all.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): Not at all.

Mr. Levine: No.

Mr. Turner (Ottawa—Carleton): I have some concern, Mr. Chairman. I want to get this out now on the bill, and I think the witnesses have expressed some of theirs, neglecting some of the strengths and good points of the bill.

I am concerned about some of these issues of classification and job descriptions and competitions, particularly promotions, transfers, lay-offs. I think we have to look closely at the question of certification. Dr. Tupper and I have certainly a lot of constituents who work on Parliament Hill and who live here, and we are going to be looking at this much more closely. The question you raised of patronage and favourtism and nepotism because of the nature of the previous administration I think has lent itself to some serious management problems on Parliament Hill. I look forward to addressing those in the next 10 days.

My last question is perhaps a difficult one to answer. I am not sure what the answer might be myself. Who do you think should be accountable as the employer on Parliament Hill? Should it be the Speaker? Should it be the Clerk of the House? Should it be the Government House Leader, or should it be, as is now the case, I understand, the Board of Internal Economy, which is composed of Members of Parliament from all parties?

Mr. Parr: Basically, as I understand it, under the Senate and House of Commons Act and the Library of Parliament Act it is the Speakers of the two chambers who are ultimately the employers on Parliament Hill. That is the assumption.

Mr. Turner (Ottawa—Carleton): That is not the practice, I understand, at present. Decisions are taken by the Board of

[Traduction]

M. Turner (Ottawa—Carleton): Vous savez que les Parties III et IV du Code canadien du travail sont incorporées intégralement dans le projet de loi et que cela accorde des droits et des privilèges appréciables aux employés.

M. Levine: Il s'agit des dispositions relatives à la santé et à la sécurité du Code canadien du travail.

M. Turner (Ottawa—Carleton): Les Parties III et IV sont incorporées intégralement. Cela nous ramène, je crois, aux commentaires faits par M<sup>mc</sup> Copps au sujet des heures de travail de ces employés. J'admets que tous nos employés travaillent des heures très longues, et la Partie III du Code canadien du travail porte sur cette question des heures de travail. Je crois que nous essayons d'améliorer sensiblement la qualité de la vie des employés travaillant sur la Colline.

Quand le projet de loi C-45 sera promulgué, essayerez-vous de devenir les agents négociateurs pour certains groupes d'employés travaillant sur la Colline? Si oui, quels sont ces groupes?

M. Levine: Nous n'avons nullement l'intention de représenter les employés travaillant sur la Colline parlementaire.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Pas du tout.

M. Levine: Non.

M. Turner (Ottawa—Carleton): Je suis un peu préoccupé, monsieur le président. Je tiens à le dire maintenant et je crois que les témoins ont exprimé certaines de leurs préoccupations en négligeant de mentionner les éléments positifs du projet de loi.

Je suis inquiet de certaines des dispositions, notamment celles qui touchent la classification, les exposés de fonctions et les concours, et plus particulièrement les promotions, les mutations et les mises à pied. Je crois que nous devons examiner de très près cette question de l'accréditation. M. Tupper et moi-même représentons un grand nombre d'électeurs qui travaillent sur la Colline parlementaire et qui vivent ici et nous allons examiner de plus près ces dispositions. Vous avez soulevé la question du patronage, du favoritisme et du népotisme sous l'ancien gouvernement, et je crois que cela a créé de très sérieux problèmes de gestion sur la Colline parlementaire. Je compte soulever ces questions au cours des 10 prochains jours.

Ma dernière question est peut-être un peu difficile. Je ne suis pas certain de connaître moi-même la réponse. D'après vous, à qui doit incomber l'obligation de rendre compte en tant qu'employeur sur la Colline parlementaire. À l'Orateur de la Chambre? Au greffier de la Chambre? Au leader du gouvernement à la Chambre ou comme cela semble être le cas à l'heure actuelle, au Bureau de régie interne qui se compose de députés de tous les partis?

M. Parr: Je crois savoir qu'en vertu de la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes et de la Loi sur la Bibliothèque du Parlement, ce sont les présidents des deux Chambres qui sont les employeurs sur la Colline parlementaire. C'est ce que l'on suppose.

M. Turner (Ottawa—Carleton): Je crois savoir que cela ne correspond pas à la pratique actuelle. Les décisions sont prises